



PRÉSENTATION DU PERMIS DE CONDUITE AUX JOUEURS, PARENTS ET ENTRAÎNEURS

Tennis Québec tient à vous informer de l'adoption d'un nouveau concept nommé PERMIS DE CONDUITE et de l'application de celui-ci dès le 27 octobre 2011.

Le PERMIS DE CONDUITE est issu du *système de Points de démerite* proposé par Tennis Canada dans le livre des règlements *Les Règles du Jeu*, et de nombreuses heures de réflexion des dirigeants de Tennis Québec, d'officiels et d'entraîneurs de Tennis Québec.

Le PERMIS DE CONDUITE s'ajoute aux outils que Tennis Québec possède déjà afin de mieux encadrer et soutenir les entraîneurs, les joueurs, les parents et les arbitres dans leur rôle respectif. Cette nouvelle démarche vise à améliorer les comportements et l'attitude de nos athlètes qui pratiquent ce merveilleux sport.

Le **CODE DE CONDUITE** permet déjà aux officiels d'intervenir lors des tournois, avec des avertissements, des points de pénalités et de jeu, pouvant même aller jusqu'à la disqualification ou la suspension. Le Code de conduite (incluant la description des infractions) est affiché à la section *Éthique et esprit sportif* du site de Tennis Québec et provient du Livre des Règlements de Tennis Canada (pages 77 à 82), au lien suivant : <http://www.lovemeansnothing.ca/fr/sites/default/files/REGLES%20DU%20JEU%202011.pdf>

Le PERMIS DE CONDUITE permettra maintenant de comptabiliser la somme des infractions commises de tournois en tournois et permettra d'instaurer un système de veille permanente quant à l'éthique des joueurs et à leur respect des règles. Enfin, le permis de conduite conscientisera les compétiteurs à la limite des écarts de comportements répétitifs.

Avec le nouveau Permis de Conduite des joueurs, chaque infraction au Code de conduite entraîne automatiquement des points d'inconduite, basés sur la gravité et la répétition de ces infractions.

Tennis Québec souhaite vivement que l'adoption du nouveau Permis de Conduite puisse inciter les compétiteurs à mieux gérer leur comportement en match, et serve bien l'intérêt de tous les intervenants lors des tournois sanctionnés.

LE PERMIS DE CONDUITE : infractions et points d'inconduite

Tennis Québec applique un système de points d'inconduite qui tient compte de la gravité et de la répétition des infractions. Toute infraction entraîne des points d'inconduite selon le tableau suivant. Cette échelle de points d'inconduite s'applique aussi pour tout incident d'une certaine importance mais qui ne serait pas directement régi par le code de conduite. En plus de s'appliquer sur le terrain lors des rencontres, ces points d'inconduite s'appliquent également à tout moment et en tout lieu pendant les tournois ou lors des tournées des équipes du Québec.

LISTE DES INFRACTIONS



POINTS D'INCONDUITE

1. Inscription

S'inscrire intentionnellement dans un groupe d'âge sans y être admissible (SA) 12 points

2. Vêtements & Équipement

Ne pas porter des vêtements appropriés (DV) 4 points

3. Infractions au CODE DE CONDUITE

	LORS D'UN AVERTISSEMENT	LORS D'UNE PÉNALITÉ D'UN POINT	LORS D'UNE PÉNALITÉ D'UN JEU
a. Utilisation abusive des balles (BA)	0.5 point	1 point	1.5 point
b. Utilisation abusive des raquettes ou de l'équipement (RA)	0.5 point	1 point	1.5 point
c. Agression physique (PA)	0.5 point	1 point	1.5 point
d. Excès de langage (LE)	0.5 point	1 point	1.5 point
e. Langage obscène (LO)	0.5 point	1 point	1.5 point
f. Geste obscène (GO)	0.5 point	1 point	1.5 point
g. Délai déraisonnable (DD)	0.5 point	1 point	1.5 point
h. Fournir des efforts (FE)	0.5 point	1 point	1.5 point
i. Entraîneurs et parents (CO)	0.5 point	1 point	1.5 point
j. Conduite antisportive (CA)	0.5 point	1 point	1.5 point
k. Conduite antisportive (appels de balles) (CAI)	1 point	2 points	3.0 points

4. Infraction au Code de conduite entraînant une DISQUALIFICATION de tournoi

a. Ne pas terminer sa rencontre sans raison valable (DO)	4 points
b. Disqualification pendant le tournoi (comportement) (DC)	6 points
7 Parier ou gager (ou être associé à) (DP)	8 points
8 Consommation d'alcool (SA)	De 4 points à suspension
9 Utilisation de drogues illégales (SD)	De 8 points à suspension
10 Faute grave (SG)	De 8 points à suspension

5. Suspension

Non paiement des frais d'inscription ou des amendes dans un délai de 30 jours (SI) De 6 points à suspension

6. Délai indu (DI)

Avertissement	Pénalité de point
0,5 point	1 point

LE PERMIS DE CONDUITE : fonctionnement

- ❖ Chaque infraction entraîne la perte de points d'inconduite et est automatiquement répertoriée au dossier du joueur.
- ❖ Chacun des points d'inconduite imposés aux joueurs reste en vigueur pour les 12 mois subséquents (à la date de l'infraction) et s'efface automatiquement à la fin de ces 12 mois.
- ❖ Un joueur qui accumule 8 points d'inconduite recevra une lettre d'avertissement disciplinaire de Tennis Québec faisant le relevé de ces points d'inconduite.
- ❖ Un joueur qui accumule 12 points sera suspendu automatiquement pour 3 mois des tournois de Tennis Québec, de Tennis Canada et de toutes autres fédérations provinciales, nationales, et internationales. Le joueur sera avisé de sa suspension par lettre disciplinaire.
- ❖ Un joueur qui accumule à nouveau 12 points dans les 12 mois subséquents sera suspendu une 2^{ième} fois pour 6 mois des tournois de Tennis Québec, de Tennis Canada et de toutes autres fédérations provinciales, nationales, et internationales.
- ❖ Un joueur qui accumule à nouveau 12 points dans les douze mois subséquents sera suspendu une 3^{ième} fois pour 1 an des tournois de Tennis Québec, de Tennis Canada et de toutes autres fédérations provinciales, nationales, et internationales.

Note : Une infraction pour conduite antisportive spécifique aux appels de balles (CAI) sera décernée à un joueur qui lèse intentionnellement un adversaire par un appel de balle erroné en sa faveur. Les points d'inconduite applicables à ce type de conduite antisportive sont doublés. Tennis Québec souhaite par cette mesure encourager l'esprit de *fairplay* qui doit être présent lors des rencontres.

Note : Le comité de discipline de Tennis Québec peut convoquer un joueur en tout temps s'il le juge nécessaire.

Note : Dans les 4 jours suivants la réception d'une lettre disciplinaire avisant le joueur qu'il a atteint le seuil de 12 points d'inconduite - et qu'il est par le fait même suspendu de tous tournois sanctionnés, celui-ci peut en appeler de cette suspension auprès du comité de discipline (par écrit).

Note : Seul le joueur et le responsable de Tennis Québec assigné à cette fonction ont accès aux informations (confidentielles) liées aux points d'inconduite.

Note : Les « défauts » continueront d'être gérés indépendamment du permis de conduite, par le système de classement déjà en place (c'est-à-dire, 3 défauts entraînent une suspension automatique de 3 mois).

Note : Tennis Québec pourra éventuellement réviser le « permis de conduite ». *Le cas échéant, les joueurs licenciés seront avisés des modifications.*